

SERVICE DE GARDE L'ARC-EN-CIEL L'ARC-EN-CIEL

C'est avec plaisir que nous accueillons votre enfant au service de garde de l'école des Sources. Votre enfant aura la chance de côtoyer des jeunes de son âge. Le personnel offre à votre jeune un encadrement sécurisant et des activités variées afin de rendre agréable le temps passé au service de garde. Nous promouvons la bienveillance, la responsabilisation et la collaboration.

HEURES D'OUVERTURE

✚ Le matin	7 h 30 à 7 h 50
✚ Le midi	11 h 20 à 12 h 45
✚ Après l'école	15 h 15 à 17 h 30



- Une pénalité de 3 \$ est imposée pour chaque 5 minutes de retard.
- Le service de garde est fermé les jours fériés du calendrier scolaire. Il est ouvert les journées pédagogiques et les jours de cours suspendus (tempête) à moins d'avis contraire annoncé à la radio. En cas de suspension des cours à l'heure du dîner les informations inscrites dans l'agenda de votre enfant lors d'intempérie seront appliquées. Pour la semaine de relâche, nous effectuons un sondage des besoins des parents.

STATUT RÉGULIER

L'enfant est présent 2 périodes par jour, 3 fois par semaine minimum, soit :

- ✚ Matin – midi ;
- ✚ Matin et après l'école ;
- ✚ Midi et après l'école.
- ✚ Matin, midi, après l'école

Le tarif pour une journée est de 8.95 \$

1.00 \$ pour le matin, 4.25 \$ pour le midi, 7.00 \$ pour la fin de journée (frais de garde)

STATUT SPORADIQUE

L'enfant est présent le matin ou le midi ou bien après l'école seulement, soit :

- ✚ 1 période seulement par jour ;
- ✚ 2 périodes par jour et moins de 3 fois par semaine.

Le tarif pour une journée est de 8.95 \$

Vous devez aviser le service de garde de tout changement (fréquentation de votre enfant ou personne autorisée à venir chercher votre enfant...). Lorsque vous téléphonez à l'école pour motiver une absence, vous devez aussi le faire pour le service de gardes au numéro de téléphone **418 724-3560, poste 5092.** **Toute absence devra être communiquée par téléphone ou par courriel à la responsable du service de garde.**

Pour un ajout ou pour motiver une absence, veuillez téléphoner :

- + 24 heures à l'avance pour annuler ou réserver le repas du midi ;
- + Pour annuler la présence de fin de journée, vous avez jusqu'à 12 h 30 le jour même.

IMPORTANT S.V.P., veuillez aviser le service de garde si votre enfant participe à une activité sur l'heure du midi.

- Pour un changement de fréquentation à la baisse, le formulaire doit être reçu au moins dix jours ouvrables avant la date effective du changement, sans quoi les frais de la fréquentation actuelle seront chargés.
- Un changement de fréquentation à la hausse ne sera accepté que si le ratio élèves/éducatrice est respecté. Les frais de garde pour ces périodes additionnelles s'ajouteront à la facturation dès que le service sera rendu.

Chaque changement d'horaire doit être effectif pour une durée minimale de quatre semaines. Aucun changement d'horaire ne sera permis entre le début des classes et le 17 septembre.

En cas d'accident, de maladie grave ou d'hospitalisation, le contrat de service sera suspendu sur présentation d'un billet médical du médecin traitant

PAIEMENT DES FRAIS DE GARDE

Vous devez payer à la semaine ou aux 2 semaines les frais de garde de toutes les périodes réservées à l'horaire de fréquentation, que votre enfant soit présent ou non. Vous pouvez effectuer vos paiements par internet, en chèque ou en argent.

Les parents sont dégagés du paiement des frais de garde lorsque le service de garde est fermé.

À défaut de paiement, votre enfant sera suspendu du service de garde.

Si non-paiement, votre dossier sera transmis aux ressources financières du Centre de services scolaire des Phares pour recouvrement.

IMPÔT – Reçu officiel remis en février. (Les frais pour la nourriture n'apparaissent pas sur les reçus).

Important : Les relevés fiscaux sont émis à chacune des personnes qui font un paiement selon le numéro qui lui est associé sur l'état de compte de l'enfant

Sporadique : Impôt provincial et fédéral (frais de garde seulement).

Régulier : Impôt provincial (inscription seulement) ;
Impôt fédéral (frais de garde seulement).

REPAS DU MIDI ET COLLATION

Vous avez la possibilité d'utiliser le service de traiteur pour le dîner de votre enfant au coût de 6.40\$ du repas ou de lui envoyer son lunch. Vous devez choisir un ou l'autre, vous n'avez pas la possibilité de combiné le traiteur et la boîte à lunch. Le coût du repas sera ajusté chaque année selon le prix du traiteur. Pour la collation de fin de journée, le parent peut choisir de fournir une collation santé à son enfant ou de prendre la collation offerte par le service de garde au coût de 1.40\$ par collation. Lorsque vous envoyez un lunch ou une collation, celui-ci se doit de respecter la politique alimentaire de notre établissement. (Attention aux aliments allergènes, arachides, fruits de mer... ils sont interdits ainsi que tout ce qui est croustilles et bonbons.) Le dîner est servi entre 11 h 30 et 12 h 35.

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Pour nous permettre une meilleure planification des activités et l'horaire du personnel, vous recevrez par courriel un questionnaire FORM à remplir deux semaines avant la pédagogique afin de nous permettre de bien organiser notre journée. Votre enfant devra avoir un lunch froid et deux collations et le coût est de 15.30\$ par jour.

Il y a possibilité de sortie durant ces journées (cinéma, quilles, piscine, glissade, patin, etc.) des frais supplémentaires peuvent être facturés aux parents.

JOURNÉES DE CONGÉ PRÉSCOLAIRE

Le service de garde demeure ouvert les journées où les enfants du préscolaire son en congé. Vous devrez remplir le questionnaire FORM envoyé par courriel afin d'aviser le service de garde de la présence ou de l'absence de votre enfant. Le service de traiteur est offert durant cette journée.

TYPES D'ACTIVITÉS :

Diverses activités sont proposées aux jeunes : Ballon, badminton, hockey, balle molle, ballon poing, bricolage, arts plastiques, recettes, jeux éducatifs, activités spéciales aux fêtes durant l'année. Les activités peuvent être dirigées, individuelles, en groupe selon les goûts et les désirs des enfants.

VÊTEMENTS



Afin de profiter le plus possible du grand air, veuillez habiller votre enfant suffisamment pour aller dehors lorsque la température le permet. Les activités extérieures sont fortement encouragées, et ce, aussi souvent que la température le permet.

Des vêtements de rechange peuvent toujours être utiles surtout au printemps et à l'automne. Ne pas oublier d'identifier les vêtements, gourdes et boîtes à lunch.

SANTÉ

Aucun médicament ne peut être administré aux enfants sans le consentement écrit des deux parents. Le médicament doit porter le nom de l'enfant, le nom du médicament, la posologie et la durée du traitement. Le parent devra remplir et signer un formulaire à cet effet.

Aucun enfant atteint de maladie contagieuse ne peut fréquenter le service de garde durant cette période de contagion.

Le code de vie et les règles de fonctionnement de l'école des Sources s'appliquent intégralement. Les enfants doivent respecter ces règles en tout temps ainsi que celle de ce document.

Nous respectons les mesures de la santé publique (distanciation, port du masque, lavage des mains, désinfection...)

Nous respectons aussi les règlements de la MAPAQ

Crème solaire : Nous ne fournissons pas de crème solaire, par contre vous pouvez lui en fournir une identifiée à son nom.

DÉPART LE SOIR

NOUVEAU : Nous utilisons l'application **Hophop** pour le départ de fin de journée. Cette application nous permet de faire préparer votre enfant juste avant votre arrivée afin de limiter la circulation dans notre établissement et ainsi protéger tout le monde. Les coûts de l'application sont pris en charge par le service de garde. Elle est fortement recommandée.

GESTION DES COMPORTEMENTS :

Vous trouverez en annexe la démarche d'application du code de vie éducatif.



Pour information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec la responsable du service de garde, madame Stéphanie Proulx au numéro de téléphone 418-724-3560 poste 5092.